

BAFA en distanciel

Pendant le confinement 3, le gouvernement a proposé de passer les formations BAFA et BAFD en distanciel.

Nos membres ont unanimement refusé d'aller vers le BAFA en distanciel. En effet, nous estimons que le BAFA-D repose sur des échanges, de la transmission par l'expérience vécue, du lien social et de la pratique en groupe. Il n'est pas transposable en distanciel. Le BAFA-D n'est pas un dispositif d'enseignement descendant ni scolaire. C'est un moment particulier qui vient vérifier et sceller l'engagement dans la vie d'un jeune. Il est organisé comme une formation de volontaires et non comme une formation professionnelle. Nous ne pouvons former une jeunesse à s'engager pour la jeunesse et l'enfance de notre pays derrière un écran.

Par ailleurs, les animateurs sont amenés à mettre en œuvre leurs missions d'animation dans un contexte difficile de crise sanitaire. Il nous semble donc d'autant plus important de les sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion de ces protocoles tout en les outillant sur des méthodologies d'animation adaptées permettant de faire vivre les projets pédagogiques dans les structures de façon qualitative. Quels espaces plus adaptés pour cela que les formations BAFA-D en présentiel ?

Les conséquences pourraient être importantes dans les ACM. Les structures éducatives, ne réunissant que des avatars, derrière les écrans ne sont pas heureusement encore créées ! Les enfants, les jeunes ont besoin de se confronter au réel, de vivre des relations pleines et entières en situation concrète et non de manière virtuelle.

Le printemps 2020 et l'annulation des sessions de printemps ont des impacts importants dans la Région :

- **Près de 2000 jeunes qui devaient être formés sont bloqués dans leur engagement :**

Toutes les études et observations montrent les effets dévastateurs de la crise sanitaire sur les publics jeunes. Souffrant de peu d'espace d'implication et de socialisation, ils se retrouvent, bien souvent dans des situations compliquées sur le plan social et psychologique. La formation BAFA-D représente pour certains d'entre eux l'occasion de prendre des responsabilités et de faire acte d'engagement éducatif. Cette prise d'initiative, bien souvent fondatrice dans leur parcours, mérite toutes les attentions. Interrompre de cette façon leur entrée en formation BAFA n'est pas respecter leurs efforts d'implication dans notre société et accentue leur précarisation.

Et cela risque de porter préjudice à l'image du BAFA dans un contexte où nous manquons d'animateurs.

- **800 000 euros de pertes d'activités sur deux semaines :**
Sur le plan économique, nous nous sommes désengagés auprès de nos stagiaires et de nos prestataires et partenaires. Entre remboursements, frais d'annulation et pertes d'acomptes, les impacts financiers qui auraient pu en partie être évités pèseront sur une situation économique déjà lourdement fragilisée par la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an. Et cela fragilise la relation avec nos partenaires (structures d'accueil, intervenants ponctuels...) eux-mêmes fragilisés par la crise.
Dans ce contexte, et en relai de la position de nos organisations nationales, nous demandons par ce courrier une fermeture administrative des stages — avec rétroactivité pour consolider les aspects juridiques (report des stages) et nous permettre d'accéder à certaines aides financières.

Par ailleurs, et afin de permettre et faciliter la reprise :

- Il nous semble nécessaire de rajouter des jurys départementaux au cours du mois de Juin et Juillet afin de permettre aux stagiaires de valider leur BAFA avant l'été,
- Nous vous relayons ci-après par ailleurs un extrait des propositions d'organisation proposées par nos associations nationales et que nous avons pour partie déjà proposées en région.

Nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur les conséquences de la non-réalisation d'actions de formation pendant ce printemps. C'est un nombre important de stagiaires qui auraient dû être formés. L'an passé déjà, l'été n'avait pas permis de former le nombre suffisant d'animateurs dont la région avait besoin. **Un manque d'animateurs va être constaté dès l'été 2021 et il se prolongera sur minimum 3 étés.**

Nous réitérons les grands risques de danger et de mise en danger physique et affective des enfants en cas de formation en distanciel, qui en outre ne permettra pas de former les stagiaires convenablement aux techniques d'animation.

Afin d'échanger avec vous sur ces différents sujets, nous sommes prêts à vous rencontrer.

Vous remerciant de votre attention, recevez nos salutations respectueuses.

Le CRAJEP Pays de la Loire
24/04/2021

Quelques propositions pour la reprise du BAFA en présentiel :

Proposition 1 : Faciliter la vaccination prioritaire des équipes d'animateurs et de formateurs.

Afin de sécuriser au mieux les activités de l'été, nous proposons que les animateurs, directeurs et formateurs pour lesquels un contrat aura été établi soient considérés comme personnels prioritaires pour la vaccination.

Proposition 2 : Fournir des autotests.

Proposition 3 : Organiser une concertation préalable à toute modification des protocoles sanitaires.

Afin de garantir l'adaptation et l'applicabilité des protocoles sanitaires à la réalité de nos activités, il est nécessaire de nous associer à leur élaboration et de disposer d'un temps suffisant à leur mise en application.

Proposition 4 : [si reprise en petits groupes à 15/20 stagiaires] Mutualiser la fonction de direction sur des sessions qui se déroulent simultanément dans le même lieu.

Actuellement, chaque session nécessite la présence d'un directeur, même si elles sont organisées au même endroit. Nous proposons dans ce cas qu'un seul directeur puisse diriger plusieurs sessions simultanément. Un tel allègement règlementaire faciliterait les passerelles pédagogiques entre formation générale et approfondissement, tout en garantissant un cadre sanitaire unique.

Proposition 5 : Considérer les jeunes ayant validé les 3 parties de leur BAFA comme diplômés dans les effectifs d'encadrement des ACM et séjours de vacances

Actuellement, un jeune ayant validé les 3 parties de son BAFA avec des appréciations favorables, mais dont le dossier n'est pas encore passé en jury, ne peut être compté dans les effectifs d'encadrement comme étant titulaire du BAFA. Si le jury n'a pu rendre la décision d'admission d'un candidat ayant satisfait aux trois stages de formation BAFA, il conviendrait de considérer le jeune qui a trois avis satisfaisants comme ayant le BAFA et donc entrant dans les quotas d'encadrement au même titre qu'un titulaire. Nous proposons de pouvoir, exceptionnellement, compter ce jeune dans le collège des titulaires de nos effectifs d'encadrement. Cette mesure augmentera mécaniquement le nombre des stages pratiques disponibles.

Proposition 6 : Garantir l'éligibilité des animateurs, recrutés en CEE, au dispositif d'indemnisation de l'activité partielle.

Les organisateurs de sessions BAFA-D et d'ACM ont besoin de visibilité pour entamer les recrutements en vue de la saison estivale. Ils doivent pouvoir s'engager auprès des équipes de volontaires au plus vite pour garantir leur capacité à proposer des formations et des accueils de qualité dans les mois à venir sans craindre pour leur équilibre financier. Les dernières annonces faites font état de la possibilité de recruter dès aujourd'hui les saisonniers pour l'été et de bénéficier de l'activité partielle prise en charge à 100 % si cette dernière venait à ne pas pouvoir se réaliser. Nous proposons que ce dispositif soit élargi aux CEE.

Proposition 7 : Fonds d'aides aux associations.

L'annulation des sessions BAFA-D de printemps entraîne non seulement une perte de ressources pour nos associations, mais aussi des charges supplémentaires. Excepté le dispositif d'indemnisation de l'activité partielle, qui au demeurant ne pourra pas être activé sur l'ensemble de nos équipes, les autres dispositifs de soutiens ne seront pas applicables à cette situation. Nous plaidons, en conséquence, pour la mise en place d'un fonds d'aide exceptionnel d'urgence sans attendre, nous permettant d'assurer la pérennité financière de nos associations et de leur permettre d'organiser au mieux les activités de l'été. Un transfert des financements SNU (qui ne seront pas dépensés au regard de la situation et du niveau des inscriptions) pourrait être envisagé.